

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1706

6 juillet 2012

SOMMAIRE

ACMR S.A.	81850	IW Investments S.A.	81878
AGR Trading (Lux) SICAV/SIF	81851	JaelCuriel S.à r.l.	81886
Bedford Finance S. à r.l.	81856	Jarden Lux II S.à r.l.	81867
Bon Bini Insurance & Immoconsulting S.à r.l.	81851	Jetmoon	81855
Capucine Investissement S.à r.l.	81860	JN S.A.	81878
Centralis Group S.A.	81854	Joaro S.à r.l.	81878
Corsi Di Guida Sicura Sàrl	81854	JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l.	81854
CP Crystal Luxco S.à r.l.	81861	JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l.	81885
Firebird Mongolia Holdings III S.à r.l.	81879	JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l.	81887
HeliosMax S.A.	81855	JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l.	81888
Herald Investments S.A.	81854	JRS Asset Management S.A.	81878
HF Immobilier S.A.	81855	Koren S.A.	81886
HLI European Holdings ETVE S.à r.l.	81856	La Bodega Negra S.à r.l.	81867
Hollerich Investment Holding S.A., SPF	81857	Laline S.A., SPF	81876
HOPI S.A.	81857	LeverageSource VI S. à r.l.	81859
ICG European Fund 2006, No 3 S.à r.l. ...	81858	Luxco Holdings CEP II S. à r.l.	81842
Imagine Action S.A.	81859	Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A.	81861
IMC Holding	81859	Makena Capital Luxco B	81879
IMC Holding	81859	Middlesex S.à r.l.	81857
Immobilien Investment and Building Development Company	81859	Middlesex Student Housing S.à r.l.	81877
Impact Funds	81857	Naviglio Holdings S.à r.l.	81888
INFIPA, Institute for Financing and Participation S.A.	81860	Peco S.à r.l.	81842
Interfid Investment S.A.	81857	Polperro	81877
International Gas Distribution S.A.	81860	Rhapsody Investments (Europe) S.A.	81858
International Sales Services	81860	Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	81848
ION Investments S.à r.l.	81860	Star Ladybird S.à r.l.	81860
IP Luxembourg S.à r.l.	81877	Strela Odin S.A.	81886
Island Fund S.A.	81856		
IWI International Wealth Insurer	81878		

Luxco Holdings CEP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.441.222,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.050.

Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée et déposée le 6 avril 2012, référence L120056205.04

Il y a lieu de lire que la nomination est avec effet au 5 juin 2012 au lieu du 23 mars 2012:

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 5 juin 2012:

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Jens Hoellermann, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen (Allemagne), en qualité de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 5 juin 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Ganash Lokanathen, démissionnaire).

- Nomination de M. Ian Kent, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 3 décembre 1976 à Birmingham (Royaume-Uni), en qualité de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 5 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Dan Katsikas, gérant de catégorie A
- Mme. Sally Ann Rocker, gérant de catégorie A
- M. Robert Andrew Quinn, gérant de catégorie B
- M. Simon Barnes, gérant de catégorie B
- M. Jens Hoellermann, gérant de catégorie B
- M. Ian Kent, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012069200/31.

(120098360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Peco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 169.324.

L'an deux mille douze, le vingt cinq mai,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

La société WORLDWIDE EURO PROTECTION, une société anonyme ayant son siège social à 44 Avenue JF. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161712,

ici représentée par Monsieur François Mayet, employé privé, 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 14 mai 2012, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit en restant toutefois dans les limites prévus par la loi. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder, dans les limites de la loi, à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout associé.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout associé afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout associé rentrant dans le cadre du présent objet social de la Société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "PECO S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social-parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part sociale représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre associé dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sociale sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des parts sociales nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sociale sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la réduction de capital ou de la liquidation de la Société. Le (s) nu-propriétaire(s) ont le droit d'assister, sans droit de vote, aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société, et ont le même droit d'information que le(s) usufruitier(s).

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des parts sociales sera matérialisée et établie par inscription dans le registre des associés:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété,

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 10.

a) Droit de préemption

L'associé qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-associés doit en informer les autres associés par lettre recommandée.

Ce courrier, auquel est joint un engagement écrit du cessionnaire de se soumettre à ces conditions financières, précise:

- le nombre de parts sociales dont la cession est envisagée,
- l'identification précise du cessionnaire, c'est à dire des noms, prénoms, profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou de, sa dénomination, son siège social et son numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés s'il s'agit d'une personne morale,
- les conditions financières proposées par le candidat acquéreur des parts sociales.

Les autres associés ont alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas, les parts sociales ne sont fractionnées; si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés bénéficient d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption. Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales est déterminé soit d'un commun accord entre l'associé cédant et le ou les associés acquéreurs, soit, en cas de contestation du prix, par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les associés, soit, à défaut d'accord entre eux, par le Président du tribunal d'arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés. Les parts sociales qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un délai de deux mois suivant la période impartie aux associés pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à

l'alinéa précédent. Sous réserve de l'agrément, en cas de non-exercice total ou partiel de ce droit de préemption, la cession devient libre pour les parts sociales restantes.

En cas de non-agrément, la Société pourra racheter les parts sociales dont la cession est proposée.

b) Agrément

Si un des associés souhaite céder ses parts sociales à un tiers (ci-après: le "Cessionnaire pressenti"), il doit demander au préalable l'agrément de la Société.

A cet effet, le cédant notifie à la Société, par lettre recommandée, l'identité du Cessionnaire pressenti, le nombre de parts sociales qu'il entend lui céder et le prix.

Le Conseil de gérance est compétent pour accorder l'agrément. La décision d'agrément est, pour être valable, prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes des gérants présents ou représentés.

Le Conseil de gérance notifie sa décision par lettre recommandée au Cédant au plus tard deux (2) mois après la réception de la lettre contenant la demande d'agrément.

En cas de refus, le Cédant dispose de sept (7) jours pour faire connaître à la Société et aux associés, dans la même forme, s'il renonce ou non à son projet de Cession.

Dans le cas où le Cédant ne renonce pas à son projet de cession, la Société aura l'obligation d'acquérir ou de faire acquérir, dans un délai de six (6) mois à compter du refus, les parts sociales au prix proposé par le Cessionnaire pressenti. En cas de contestation du prix ainsi proposé, le prix des parts sociales est déterminé par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les associés, soit, à défaut d'accord entre eux, par le Président du tribunal d'arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés.

A défaut pour la Société d'avoir acquis ou fait acquérir les parts sociales du Cédant dans le délai de trois (3) mois visé à l'alinéa précédant, et sauf prorogation ou suspension du délai par décision de justice, le Cédant peut réaliser la Cession avec le Cessionnaire pressenti dans les conditions figurant dans la notification faite à la Société.

Pour l'application du présent article, il faut entendre par tiers toute personne, physique ou morale, autre qu'un associé ou toute entreprise liée à l'un des associés à la date de la constitution de la Société. Par entreprise liée, il faut entendre toute entreprise qui contrôle un associé, qui est contrôlée par un associé ou qui a le même contrôle qu'un associé. Une entreprise est considérée en contrôler une autre:

1° Lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société;

2° Lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou associés et qui n'est pas contraire à l'intérêt de la Société;

3° Lorsqu'elle détermine en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société;

4° Lorsqu'elle est associée ou associé de cette société et dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société.

Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en assemblée générale d'une société.

c) Inopposabilité des Cessions

Toute cession effectuée en contravention aux stipulations de l'article 7 est inopposable à la Société et aux autres associés et pareille Cession n'est pas transcrite au registre des associés par le conseil de gérance de la Société ou par un quelconque de ses membres.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants pourront être nommés comme gérant(s) de catégorie A et comme gérant(s) de catégorie B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par sa signature unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre (s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, la gestion journalière de la Société pourra être déléguée à un seul gérant.

Si des catégories de gérants A et B sont créées, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs des autres gérants.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance sous réserve que dans l'hypothèse où des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices - Surveillance

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant ou le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

Art. 23. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires, qui peuvent être des associés ou non.

L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire ou un commissaire sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

Tout commissaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

Les commissaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

Dans le cas où il existe plusieurs commissaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif de la Société, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sont souscrites par la comparante WORLDWIDE EURO PROTECTION, ici représenté par Monsieur François MAYET, prénommé, pour un montant total de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées par apport en numéraire qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ 1.000,-.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social prend les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2012:
 - Monsieur Frédéric DELORE, administrateur de sociétés, né le 5 mai 1959, à Lyon (France), demeurant 38 route du Vallon CH-1224 Chêne-Bougeries;
 - Monsieur Nicolas DELORE, administrateur de sociétés, né le 8 août 1960, à Lyon (France), demeurant 42 rue Joséphin Soulyard F-69004 Lyon;
 - Monsieur Geoffroy DELORE, administrateur de sociétés, né le 12 avril 1964, à Lyon (France), demeurant 3 chemin du petit Molard CH-1278 La Rippe.
3. L'associé unique décide de nommer Mazars Luxembourg (RCS Luxembourg B159962), 10A, Rue Henri M. Schnadt à Luxembourg comme réviseur d'entreprises agréé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159962, pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. MAYET et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juin 2012. LAC/2012/25109. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012068981/303.

(120097843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.600.585,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.399.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of the month of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Sabre International Newco, Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware with registered office in the State of Delaware, Trust Corporation Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle 19801, U.S.A., registered with the State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations under number SRV 070312163-4316167 and whose U.S. federal taxpayer identification number is 38-3754376, being the sole shareholder of Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 125.399, incorporated by deed of notary Me Blanche Moutrier, on 19 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 22 May 2007 number 945 and amended for the last time by deed of the undersigned notary on 27 February 2012, published in the Mémorial number 938 of 11 April 2012, represented by Me Rachel Germain, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxyholder pursuant to a proxy dated 29 May 2012.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all forty-four thousand two hundred nine (44,209) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from one million five hundred forty-seven thousand three hundred fifteen US Dollars (USD 1,547,315) to one million six hundred thousand five hundred eighty-five US Dollars (USD 1,600,585) by the issue of one thousand five hundred twenty-two (1,522) new shares of a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each to be paid up together with an aggregate share premium of four hundred seventy-nine thousand twenty-one US Dollars (USD 479,021) resulting in an aggregate subscription price of five hundred thirty-two thousand two hundred ninety-one US Dollars (USD 532,291).

B. Subscription and payment of five hundred thirty-two thousand two hundred ninety-one US Dollars (USD 532,291) by the sole shareholder of the Company by payment in cash (the "Contribution Amount").

C. Allocation out of the Contribution Amount of fifty-three thousand two hundred seventy US Dollars (USD 53,270) to the share capital and of four hundred seventy-nine thousand twenty-one US Dollars (USD 479,021) to the freely distributable share premium account.

D. Consequential amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from one million five hundred forty-seven thousand three hundred fifteen US Dollars (USD 1,547,315) to one million six hundred thousand five hundred eighty-five US Dollars (USD 1,600,585) by the issue of one thousand five hundred twenty-two (1,522) new shares of a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each to be subscribed for by the sole shareholder of the Company (the "New Shares") together with an aggregate share premium of four hundred seventy-nine thousand twenty-one US Dollars (USD 479,021).

Second resolution

The New Shares referred to above together with the share premium of four hundred seventy-nine thousand twenty-one US Dollars (USD 479,021) have been subscribed and paid in full by contribution in cash of five hundred thirty-two thousand two hundred ninety-one US Dollars (USD 532,291) (the "Contribution Amount") by the sole shareholder of the Company, prenamed, represented by Me Rachel Germain, pursuant to a proxy dated 29 May 2012.

Evidence of the payment of the subscription price of five hundred thirty-two thousand two hundred ninety-one US Dollars (USD 532,291) has been shown to the notary.

Third resolution

It is resolved to allocate out of the Contribution Amount fifty-three thousand two hundred seventy US Dollars (USD 53,270) to the share capital and four hundred seventy-nine thousand twenty-one US Dollars (USD 479,021) to the freely distributable share premium account.

Fourth resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one million six hundred thousand five hundred eighty-five US Dollars (USD 1,600,585) divided into forty-five thousand seven hundred thirty-one (45,731) shares with a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each."

Cost and Expenses

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente-et-unième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Sabre International Newco, Inc., une société constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social dans l'Etat de Delaware, Trust Corporation Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès de l'Etat de Delaware, Secrétaire d'Etat, Division des Sociétés sous le numéro SRV 070312163-4316167 et dont le U.S. federal taxpayer identification number est le 38-3754376, étant l'associé unique de Sabre Holdings (Luxembourg) S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.399, constituée par un acte du notaire Me Blanche Moutrier du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 945 du 22 mai 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du notaire soussigné du 27 février 2012, publié au Mémorial numéro 938 du 11 avril 2012, représentée par Me Rachel Germain, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 29 mai 2012.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les quarante-quatre mille deux cent neuf (44.209) parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société d'un million cinq cent quarante-sept mille trois cent quinze dollars des Etats-Unis (1.547.315 USD) à un million six cents mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis (1.600.585 USD) par l'émission de mille cinq cent vingt-deux (1.522) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (35 USD) chacune devant être souscrite par l'associé unique ensemble avec une prime d'émission de quatre cent soixante-dix-neuf mille vingt-et-un dollars des Etats-Unis (479.021 USD) équivalant à un prix de souscription total de cinq cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-onze dollars des Etats-Unis (532.291 USD).

B. Souscription et libération de cinq cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-onze dollars des Etats-Unis (532.291 USD) par l'associé unique de la Société par un apport en espèces («Le Montant de l'Apport»).

C. Affectation de cinquante-trois mille deux cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (53.270 USD) au capital social et de quatre cent soixante-dix-neuf mille vingt-et-un dollars des Etats-Unis (479.021 USD) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

D. Modification subséquente de la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un million cinq cent quarante-sept mille trois cent quinze dollars des Etats-Unis (1.547.315 USD) à un million six cents mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis (1.600.585 USD) par l'émission de mille cinq cent vingt-deux (1.522) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (35 USD) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales») ensemble avec une prime d'émission totale de quatre cent soixante-dix-neuf mille vingt-et-un dollars des Etats-Unis (479.021 USD).

Deuxième résolution

Les Nouvelles Parts Sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ensemble avec la prime d'émission de quatre cent soixante-dix-neuf mille vingt-et-un dollars des Etats-Unis (479.021 USD) ont été souscrites et libérées intégralement par un apport en espèces d'un montant de cinq cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-onze dollars des Etats-Unis (532.291 USD) («Le Montant de l'Apport») par l'associé unique de la Société, prémentionné, représenté par Me Rachel Germain, conformément à une procuration datée du 29 mai 2012.

Preuve du paiement du prix de souscription d'un montant de cinq cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-onze dollars des Etats-Unis (532.291 USD) a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Il est décidé d'affecter à partir du Montant de l'Apport un montant de cinquante-trois mille deux cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (53.270 USD) au capital social émis et un montant de quatre cent soixante-dix-neuf mille vingt-et-un dollars des Etats-Unis (479.021 USD) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à un million six cents mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis (1.600.585 USD) divisé en quarante-cinq mille sept cent trente et une (45.731) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (35 USD) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à deux mille Euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Germain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2012. Relation: LAC/2012/25424. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Releveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012069031/138.

(120098247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

ACMR S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.522.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09 mai 2012

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la prorogation des fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Madame Anne ETTERLEN, née le 11 mai 1970 à Remiremont (France) et demeurant à F-88200 Remiremont, 8, rue des Jonquilles.

Résolution n° 2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la Prorogation des fonctions d'administrateur de Monsieur Jean-Philippe ROESCH, né le 07 juillet 1970 à Nancy (France) et demeurant à F-88200 Remiremont, 8, rue des Jonquilles.

Esch-sur-Alzette, le 09 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2012068609/19.

(120098431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

AGR Trading (Lux) SICAV/SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.368.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012068615/11.

(120098404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Bon Bini Insurance & Immoconsulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 1, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 169.305.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Jérôme HEINEN, agent d'assurances, né le 24 septembre 1981 à Ettelbrück (matricule: 19810924155), demeurant à L-9451 Bettel, 10, Veinerstrooss.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associées par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la gestion, l'exploitation et la mise en valeur d'un portefeuille d'assurances toutes branches et l'activité d'agent d'assurances.

La Société a encore pour objet les opérations d'agence et de conseil en assurance par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Elle a en outre pour objet toutes opérations d'assurances toutes branches, les opérations d'épargne logement et prêts immobiliers en tant qu'agence générale agréé par différentes compagnies.

La Société a également pour objet l'exploitation d'une agence immobilière (achat, vente, location, toutes transactions immobilières, gérance d'immeubles, syndic, administration de biens et promotion immobilière).

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou qui seraient utiles à la réalisation de tout ou en partie de son objet social.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité au Grand-Duché de Luxembourg.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «BON BINI INSURANCE & IMMOCONSULTING S.à r.l.».

Elle exercera son activité sous l'enseigne commerciale de «Agence Générale d'Assurances Jérôme Heinen» pour la partie assurance et «Agence Immobilière Bon Bini» pour la partie portant sur l'immobilier.

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Fischbach.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Jérôme HEINEN, pré-qualifié, cent parts	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Jérôme HEINEN, agent d'assurances, né le 24 septembre 1981 à Ettelbrück (matricule: 19810924155), demeurant à L-9451 Bettel, 10, Veinerstrooss.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-7410 Angelsberg, 1, rue de Mersch.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Heinen, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 mai 2012. Relation: DIE/2012/6110. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012068655/161.

(120097613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

**Centralis Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Herald Investments S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 160.392.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 juin 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012068664/12.

(120098337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Corsi Di Guida Sicura Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 105.951.

Extrait des décisions prises par le gérant unique lors du procès-verbal au siège social de la société le 12 juin 2012:

1) Le gérant unique décide de transférer le siège social de la société au 60, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORSI DI GUIDA SICURA S.à r.l.

Référence de publication: 2012068700/12.

(120098351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 106.898.

Par résolutions signées en date du 30 mai 2012, l'associé unique a accepté les démissions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Lawrence Fuchs, avec adresse professionnelle au 270, Park Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de Monsieur Michael Winter, avec adresse professionnelle au 270, Park Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de Monsieur Christian Porwoll, avec adresse professionnelle au 270, Park Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012068863/20.

(120097790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

HeliosMax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 154.160.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Howald, 1, rue Peternelchen, le 26 avril 2012

Première résolution

Les actionnaires acceptent la démission des administrateurs:

- Mr. Preugschas Thorsten en qualité d'administrateur;
- Mr. Lopez Fojaca Gérard en qualité d'administrateur;
- Mr. Lux Eric en qualité d'administrateur;
- Mr. Casella Guillaume en qualité de président et d'administrateur;

Deuxième résolution

Les actionnaires nomment aux fonctions d'administrateurs avec pouvoir de signature conjointe avec un autre administrateur:

- Mr. Günther Balcerzak, né le 24.10.1952, domicilié à D-40627 Düsseldorf (Allemagne) Sandstrasse 6;
- Mr. Volker Heppt, né le 26.01.1958, domicilié à D-99096 Erfurt (Allemagne) Herderstrasse 31.

Leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012068815/23.

(120098301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

HF Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 150.970.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 21 mai 2012 à 10h30

- A l'unanimité,

l'Assemblée approuve la nomination de Monsieur Hugues LERMUSIAUX, résidant professionnellement à L-1445 Strassen-Luxembourg, 3, rue Thomas Edison, à la fonction d'Administrateur.

Cette fonction est effective dès ce jour et valable jusque l'Assemblée Générale de 2015.

Signatures.

Référence de publication: 2012068823/13.

(120098401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Jetmoon, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 157.703.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 09 avril 2012

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. A été nommé administrateur avec effet au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

4. L'adresse professionnelle de Monsieur Eric LECLERC, administrateur-président, Madame Martine KAPP, administrateur, ainsi que de Monsieur Pascal FABECK, commissaire aux comptes, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2012068859/18.

(120097998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Bedford Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.392.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.586.

—
EXTRAIT

- Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 6 juin 2011 entre ALLFIN HOLDING Luxembourg S.à r.l. établie à L-2453 Luxembourg 6, rue Eugène Ruppert inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138 090 et CFE IMMO, succursale de la S.A. CFE dont le siège social est établi à B-1160 Bruxelles / Auderghem, 40-42, avenue Hermann Debroux inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 400.464.795 il résulte que le capital social de la société d'un montant de EUR 6.392.000,- représenté par 3.835.200 actions de classe A d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune et 2.556.800 actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune se répartit désormais comme suit:

* ALLFIN HOLDING Luxembourg S.à r.l. détient 3.835.200 actions de classe A d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune;

* CFE IMMO SA détient 2.556.800 actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Référence de publication: 2012069188/23.

(120098310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Island Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.111.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 juin 2012

En date du 11 juin 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Marc Lefebvre, de Monsieur Sigurdur Sveinsson et de Monsieur Stefan Sigurdsson en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

*Pour extrait sincère et conforme
Pour Island Fund SA
Caceis Bank Luxembourg*

Référence de publication: 2012068833/15.

(120098107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

HLI European Holdings ETVE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 154.809.

—
Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068825/9.

(120098615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Hollerich Investment Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 20.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068827/10.

(120097576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

HOPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 124.629.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012068828/12.

(120097980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Impact Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Impact Funds

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012068831/11.

(120098297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Interfid Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 116.169.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012068846/12.

(120098077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Middlesex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.643.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mai 2012

En date du 31 mai 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management 3 S.A. de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Johanna VAN OORT, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Joost TULKENS, né le 26 avril 1973 à Someren, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit;

- Madame Johanna VAN OORT

- Monsieur Joost TULKENS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Middlesex S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012068929/26.

(120097785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

ICG European Fund 2006, No 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.210.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 juin 2012

L'associé unique de la Société a décidé en date du 6 juin 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Philippe STANKO en tant que gérant de la Société avec effet au 5 juin 2012,

- de nommer Monsieur Diogo ALVES, né le 14 mars 1983 à Macieira de Cambra, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068835/15.

(120097737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Rhapsody Investments (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.202.

—
Extrait résultant de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique du 4 Juin 2012

En date du 4 juin 2012, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Henri Vanherberghen de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat;

- de nommer comme nouveau Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2017

Fin-Contrôle S.A. société anonyme, numéro RCS Luxembourg B42.230 ayant son siège social à 12F, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2012.

Référence de publication: 2012069018/17.

(120097684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Imagine Action S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 50.380.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2012

L'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2012 prend acte du changement d'adresse de Monsieur William HILY, F-78150 Le Chesnay, 11, rue de la Celle au lieu de F-78620 L'Etang La Ville, 4, Allée du Chancelier Seguier, et ceci dans sa fonction d'Administrateur de la société.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012068836/13.

(120098112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

IMC Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 94.741.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068838/10.

(120098313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

LeverageSource VI S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.094.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012068890/11.

(120098383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

IMC Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 94.741.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068839/10.

(120098314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Immobilier Investment and Building Development Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 60.444.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012068840/10.

(120097913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

INFIPA, Institute for Financing and Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.105.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068845/9.

(120097727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

International Gas Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 78.455.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068847/9.

(120097881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

**Star Ladybird S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Capucine Investissement S.à r.l.).**

Capital social: EUR 5.965.353,20.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 148.825.

RECTIFICATIF

L120080275

Déposé le 16/05/2011 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012069046/16.

(120098294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

International Sales Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 134.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068848/10.

(120098551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

ION Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.020.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.981.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
 Pour la société
 Un mandataire

Référence de publication: 2012068850/13.

(120098464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 51.390.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012068895/11.

(120098440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

CP Crystal Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 169.335.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the seventh day of June.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CP CRYSTAL HOLDINGS L.P., a Limited Partnership governed by the Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, having its registered address at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (United States of America),

here represented by Ms Flora Gibert, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1^{er}. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, as well as by the articles of association, which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The purposes for which the Company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself or pursuant to the acquisition of securities as contemplated below. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the acquisition, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, equities and patents of whatever origin, participate in the creation, the acquisition, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities, equities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities, equities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The name of the Company is CP CRYSTAL LUXCO S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. The registered office of the Company is in Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its associates deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The capital of the Company amounts to TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500), divided into ONE HUNDRED TWENTY-FIVE (125) shares with a nominal value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100) each, all fully paid up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The associates' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the associates representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

Art. 9. In case of a single associate, the Company's shares held by the single associate are freely transferable.

In the case of plurality of associates, the shares held by each associate may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of at least seventy five percent of the Company's capital. In case of the death of an associate, the transfer of shares to non-associates is subject to the consent of at least seventy-five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal for transfer to a non-associate.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single associate or of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

Art. 12. The Company will be managed by one or several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

They may be revoked at any time by the same general meeting of associates. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The day to day management may be delegated to one manager of category B who will bind the Company under his sole signature acting within the limits defined by the board of managers, which include among others:

- representation of the Company towards public authorities in Luxembourg, including the preparation and conduct of the relations with these authorities;
- relation with local auditors, accountants, lawyers and all other external advisers;
- decisions which entail an engagement up to a value to be determined by the managers;
- signature on corporate bank account up a value to be determined by the managers.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the Company has more than one associate, by the associates acting under their joint signatures.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the Company, they are responsible of the correct performance of their duties.

Art. 14. The single associate assumes all powers conferred to the general meeting of the associates.

In case of plurality of associates, each associate may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each associate has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by associates owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the associates owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2012.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, who will prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the Company.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit.

An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company has to be allocated to a statutory reserve, until this reserve equals ten percent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the associate(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole associate or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the associates.

Art. 19. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

Art. 20. If, and as long as one associate holds all the shares, the Company shall exist as single associate company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first year begins today and shall end on December 31st, 2012.

Subscription - Payment

The ONE HUNDRED TWENTY-FIVE (125) shares have been entirely subscribed by CP CRYSTAL HOLDINGS L.P., prenamed.

All the shares have been fully paid in and the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500) has been deposited to the credit of the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Costs

The parties evaluate the cost of formation of this Company at approximately one thousand three hundred Euros.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the formation of the Company, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

1. Are appointed managers of the Company with the powers defined under article 12 of the articles of incorporation:

Managers of category A

1. Mr. John R. SCERBO, Chief Financial Officer, born on November 10, 1968 in Jersey City, New Jersey, United States of America, and having his professional address at 599 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America;

2. Mr. David HEIDECORN, Venture capitalist, born on September 18, 1956 in Stamford, CT United States of America, and having his professional address at 599 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America.

Managers of category B

3. Mrs. Brigitte DENIS, licenciée en administration des affaires, born on April 12, 1966 in Rossignol (Belgium), and having her professional address at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;

4. Mr. Francis ZELER, director of companies, born on May 5, 1966 in Bastogne (Belgium), and having his professional address at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them. The managers' assignment ends on occasion of the general ordinary meeting which decides on the financial statements of the first business year. They may be reelected.

2. The Company's address is fixed at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

3. The managers are authorized to delegate the daily management of the Company to one manager of category B.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxemburg-City, on the day names at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CP CRYSTAL HOLDINGS L.P., un «Limited Partnership» soumis à la loi de l'Etat du Delaware et régi par le "Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act", ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique),

Ici représenté par Madame Flora Gibert, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois réglementant une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les statuts de la Société, lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient ou suite à l'acquisition de titres tel que décrit ci-après. Ces prêts seraient refinancés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La Société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à l'acquisition, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, actions et brevets, de toute origine, participer à la création, à l'acquisition, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, actions et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres, actions et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont susceptibles d'en favoriser le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CP CRYSTAL LUXCO S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérants comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social s'élève à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droits ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 12. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Ils sont révocables à tout moment par décision prise par cette même assemblée des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du gérant unique, et en cas de pluralité des gérants, par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

La gestion journalière sera déléguée à un gérant de catégorie B qui pourra engager la Société sous sa seule signature en agissant dans les limites définies par le conseil de gérance, en ce qui concerne entre autres:

- la représentation de la Société vis-à-vis des administrations publiques au Luxembourg, comprenant la préparation et le suivi des relations avec ces administrations;
- les relations avec les réviseurs et commissaires, comptables et avocats locaux et tous autres conseillers externes;
- les décisions concernant un engagement jusqu'à une limite à déterminer par les gérants;
- la signature sur le compte bancaire jusqu'à une limite à déterminer par les gérants.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, si la Société a plus d'un associé, par les associés sous leurs signatures conjointes.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs confères à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, qui prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 17. Les comptes annuels seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commercial commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales ont été entièrement souscrites par CP CRYSTAL HOLDINGS L.P., prénommée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) se trouve, dès à présent, dans les caisses de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés à responsabilité limitée (loi du 18 septembre 1933) se trouvent accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille trois cents Euros.

Résolutions de l'Associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la Société avec les pouvoirs tels que déterminés à l'article 12 des statuts:

Gérants de catégorie A

1. M. John R. SCERBO, Chief Financial Officer, né le 10 novembre 1968 à Jersey City, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 599 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique;
2. M. David HEIDECORN, Venture capitalist, né le 18 septembre 1956 à Stamford, CT Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 599 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique;

Gérants de catégorie B

3. Mme. Brigitte DENIS, licenciée en administration des affaires, née le 12 avril 1966 à Rossignol (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;
4. M. Francis ZELER, administrateur de sociétés, né le 5 mai 1966 à Bastogne (Belgique), (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Les gérants peuvent nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et, compétences et les révoquer. Le mandat des gérants cesse lors de l'assemblée générale ordinaire qui se prononce sur les comptes sociaux de la première année sociale. Ils peuvent être réélus.

2. L'adresse de la Société est fixée au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.
3. Les gérants sont autorisés à déléguer la gestion journalière de la Société à un gérant de la catégorie B.

81867

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec nous, Notaire, la présente minute.

Signé: F.GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 11 juin 2012. Relation: LAC/2012/26676. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012068701/311.

(120098030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

La Bodega Negra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 166.700.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société en date du 15 mars 2012:

1. La nomination des gérants de classe A

- Graydon Bellinghan, avec adresse à 54 Baker Street, Londres W1U 7BU, Royaume-Uni a été acceptée avec effet au 31 mai 2012 et ce, pour une période indéterminée;

- Edward Spencer-Churchill, avec adresse à 54 Baker Street, Londres W1U 7BU, Royaume-Uni a été acceptée avec effet au 31 mai 2012 et ce, pour une période indéterminée;

2. La classification de Victoria Management Services S.A. comme gérant de classe B avec effet au 31 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012068888/18.

(120098061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Jarden Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 169.285.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth of June.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Jarden Lux S.à r.l., a private limited company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152 079, here represented by Ms. Peggy Simon, with professional address at 9, Rabbatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 5, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including, but not limited, to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

The Company may establish permanent establishments or branches in Luxembourg or abroad.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Jarden Lux II S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company in direct proportion the number of shares in existence and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the signature of all the managers of the Company. In case the managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the signature of all the category A and the category B managers.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The board of managers may elect a chairman from among its members.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if all of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split in two categories, all the category A and the category B managers shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require the unanimous vote of the category A and the category B Managers.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected manager or managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2012.

Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Jarden Lux S.a r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (€ 1.100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at three (3).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Managers:*

* Mr. John E. Capps, born on August 30th, 1964 in Cookeville, Tennessee, the United States of America, residing at 111 SE 8th Avenue, No. 1401, Fort Lauderdale, Florida 33301, the United States of America; and

* Mr. Dirk Baum Baumgardt, born on June 30th, 1973 in Bad Hersfeld, Germany, residing professionally at 20, Am Eisernen Steg, Hattersheim D-65795, Germany.

- *Category B Manager:*

* Mr. Christophe Fender, born on July 10th, 1965 in Strasbourg, France, residing professionally at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Jarden Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152 079.

Représentée par Madame Peggy Simon, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 juin 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de "PECS" et des "warrants", et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

La Société pourra établir des établissements permanents ou des succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Jarden Lux II S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société directement proportionnel au nombre de parts sociales existantes et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature de tous ses gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature de tous les gérants de catégorie A et de catégorie B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/

mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, tous les gérants de catégorie A et de catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à l'unanimité.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants»

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout

moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Jarden Lux S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (€ 1.100.-).

Décisions de l'associé unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérants de catégorie A:*

* Monsieur John E. Capps, né le 30 août 1964 à Cookeville, Tennessee, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 111 SE 8th Avenue, No. 1401, Fort Lauderdale, Floride 33301, Etats-Unis d'Amérique; et

* Monsieur Dirk Baumgardt, né le 30 juin 1973 à Bad Hersfeld, Allemagne, avec adresse professionnelle au 20, Am Eisernen Steg, D-65795 Hattersheim, Allemagne.

- *Gérant de catégorie B:*

* Monsieur Christophe Fender, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 juin 2012. Relation: ECH/2012/956. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012068262/496.

(120097237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Laline S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.748.

—
Rectificatif des comptes déposés au RCS le 16/03/2012 sous la référence L120043379

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068899/11.

(120098067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

IP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068851/9.

(120098159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Middlesex Student Housing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.417.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mai 2012

En date du 31 mai 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management 3 S.A. de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Johanna VAN OORT, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Joost TULKENS, né le 26 avril 1973 à Someren, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Madame Johanna VAN OORT
- Monsieur Joost TULKENS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Middlesex Student Housing S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012068930/26.

(120097795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Polperro, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 165.388.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 09 avril 2012

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. A été nommé administrateur avec effet au 1^{er} avril 2012:
Madame Martine KAPP, née le 10.12.1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.
4. L'adresse professionnelle des administrateurs, Monsieur Eric LECLERC et Monsieur Christophe JASICA, ainsi que du commissaire aux comptes, Monsieur Pascal FABECK, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2012068996/18.

(120097728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

IW Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 87.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012068853/10.

(120098381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

IWI International Wealth Insurer, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 39.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Patrick SCHOLS / Geerhard VAN DEN BROECK

Chief Executive Officer / Member of the Management Board

Référence de publication: 2012068855/12.

(120098844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

JN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012068860/12.

(120098048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Joaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3348 Leudelange, 11, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 123.868.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068861/9.

(120098217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

JRS Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 153.367.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13.06.12.

Référence de publication: 2012068870/10.

(120097963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Makena Capital Luxco B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Makena Capital Luxco B

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012068923/11.

(120098422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Firebird Mongolia Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.312.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the first day of the month of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Firebird Global Master Fund, Ltd., a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Companies, Cayman Islands, under number 124871, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, Shedden Road, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Me Edouard d'ANTERROCHES, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 May 2012.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to -or for the benefit of -companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof. The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Firebird Mongolia Holdings III S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve any decision by unanimous circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the individual signature of any one manager.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

The one hundred eighty (180) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Firebird Global Master Fund, Ltd. prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2012.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. James PASSIN, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA;
- Mr. Steven GORELIK, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA.;
- Mr. Harvey SAWIKIN, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA;
- Mr Marc LIESCH, with professional address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

2) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le premier jour du mois de juin;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Firebird Global Master Fund, Ltd., une société régie par les lois des Iles Caïmans, immatriculée auprès du Register of Companies, Iles Caïmans, sous le numéro 124871, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, Shedden Road, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Maître Edouard d'ANTERROCHES, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2012.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son

groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «Firebird Mongolia Holdings III S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les cent quatre-vingts (180) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société ont été souscrites par Firebird Global Master Fund, Ltd., prénommée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur James PASSIN, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Steven GORELIK, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Harvey SAWIKIN, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Marc LIESCH, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. d'ANTERROCHES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2012. LAC/2012/25418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012068747/342.

(120097651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.899.

Par résolutions signées en date du 30 mai 2012, l'associé unique a accepté les démissions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Lawrence Fuchs, avec adresse professionnelle au 270, Park Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de Monsieur Michael Winter, avec adresse professionnelle au 270, Park Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de Monsieur Christian Porwoll, avec adresse professionnelle au 270, Park Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012068865/20.

(120097804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Koren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 133.362.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012068886/12.

(120098304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Strela Odin S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 161.629.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 12 juin 2012:

1. Catia Campos a démissionné de sa fonction de commissaire avec effet au 11 juin 2012.

2. TSM Services (Luxembourg) S.à r.l. RCS B152398, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé commissaire avec effet au 11 juin 2012 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012069048/16.

(120097916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

JaelCuriel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4984 Sanem, Z.I. Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 169.334.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le premier juin.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Jael REDINHA AZEVEDO, assistante à la direction, épouse de Jorge PINTO, née à Luxembourg, le 28 octobre 1985, demeurant à L-4463 Soleuvre, 36, rue Prince Jean.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de JaelCuriel SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Sanem.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente de vêtements / chaussures et accessoires de mode, papeterie et produits dérivés de la marque.

En outre, la société pourra exercer toute autre activités commerciale à moins qu'elle soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cinq cents (500) parts de vingt-cinq (25.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Jael REDINHA AZEVEDO, assistante à la direction, épouse de Jorge PINTO, née à Luxembourg, le 28 octobre 1985, demeurant à L-4463 Soleuvre, 36, rue Prince Jean.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4984 Sanem, Z.I. Gadderscheier.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérante, pour une durée illimitée:

Jael REDINHA AZEVEDO, assistante à la direction, épouse de Jorge PINTO, née à Luxembourg, le 28 octobre 1985, demeurant à L-4463 Soleuvre, 36, rue Prince Jean. La société est engagée par la signature de la gérante unique.

Déclaration

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Redinha Azevedo et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 5 juin 2012. Relation EAC/2012/7061. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

Référence de publication: 2012068856/66.

(120098018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.900.

Par résolutions signées en date du 30 mai 2012, l'associé unique a accepté les démissions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Lawrence Fuchs, avec adresse professionnelle au 270, Park Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de Monsieur Michael Winter, avec adresse professionnelle au 270, Park Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de Monsieur Christian Porwoll, avec adresse professionnelle au 270, Park Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012068866/20.

(120097815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Naviglio Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 236.900,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.599.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 4 juin 2012 entre Resitalia Equity S.à.r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 70, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95323 et Vesta Italia Equity (Luxembourg) S.à.r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95322, que Resitalia Equity S.à.r.l. a cédé la totalité de ses 4,738 parts sociales ordinaires détenues dans la Société et d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (€25) chacune à Vesta Italia Equity (Luxembourg) S.à.r.l.

A compter du 4 juin 2012, toutes les 4,738 parts sociales ordinaires, ainsi que toutes les 4,738 parts sociales privilégiées sont détenues exclusivement par Vesta Italia Equity (Luxembourg) S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Pour extrait conforme

Naviglio Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2012068949/22.

(120098245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.750,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.901.

—
Par résolutions signées en date du 30 mai 2012, les associés ont accepté les démissions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Lawrence Fuchs, avec adresse professionnelle au 270, Park Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de Monsieur Michael Winter, avec adresse professionnelle au 270, Park Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de Monsieur Christian Porwoll, avec adresse professionnelle au 270, Park Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012068867/20.

(120097818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.
